

REGLEMENT CHALLENGE 2025

DU JEUNE VÉTÉTISTE

LOIRE, HAUTE-LOIRE ET PUY DE DOME

ARTICLE 1 : GENERALITES

Pour promouvoir la pratique du VTT et l'organisation d'épreuves de qualité pour les catégories jeunes, les Comités Départementaux de La Loire, de la Haute-Loire et du Puy de Dôme organisent, pour la saison 2025, un challenge aux points. Il s'agit de proposer aux jeunes pilotes des confrontations ludiques sur toute la saison dans lesquelles nous chercherons à favoriser la polyvalence, le perfectionnement technique, le fair-play et l'esprit d'équipe.

ARTICLE 2 : EPREUVES SELECTIONNEES

	Dates	Lieu	Organisateurs	Disciplines
1	sam. 22 mars	Bard	Vélo Vert Savignolais	XCO
2	dim. 30 mars	Mozac	Energy Cycle Mozac	XCO
3	sam. 5 avril	Eycenac	Vélo Club du Velay	XCO
4	dim. 6 avril	Job (TDJV)	Union Cycliste Ambert Auvergne	XCO et XCE
5	sam. 10 mai	Blanzac (TDJV)	Union Cycliste Le Puy	Trial et XCO
6	sam. 24 mai	Savigneux (TDJV)	Vélo Vert Savignolais	Trial et XCE
7	sam. 21 juin	Aydat (TDJV)	XC 63	2 épreuves XCO
8	sam. 6 sept	Super Besse	Vélo Club de Besse	Enduro
9	sam. 4 octobre	Cervièrès (TDJV)	VTT Club des Bois Noirs	Trial et XCO

ARTICLE 3 : CATEGORIES CONCERNEES

Le challenge est ouvert aux catégories à partir de U9 jusqu'à U17 inclus.

ARTICLE 4 : CLUBS CONCERNES

Les épreuves de ce challenge sont ouvertes à tous les départements mais seulement les coureurs des clubs des départements de la Loire, de la Haute-Loire et du Puy de Dôme rentreront dans le classement général de ce challenge. Les coureurs des autres départements prendront quand même leurs points respectifs.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS

Le montant conseillé de l'engagement est de 5€ et sur place 8€

ARTICLE 6 : RESULTATS ET CLASSEMENTS

Les résultats chaque épreuve devront être affichés à la fin de l'épreuve et envoyés au comité AURA ainsi qu'à Gilles Mas (gillesmas@wanadoo.fr) de manière qu'il puisse mettre à jour les classements intermédiaires à l'issue de chaque épreuve.

Le présent règlement prévoit 3 jokers : un pour les épreuves comptant 2 disciplines et deux pour les épreuves comptant une discipline.

En cas d'ex aequo au classement général final, le classement général de la dernière journée sera prépondérant.

ARTICLE 7 : MATERIEL ET EQUIPEMENTS

- Equipements obligatoires en DH
- Gants obligatoires sur chaque épreuve
- Pédales plates en trial

ARTICLE 8 : MISES EN GRILLE

Pour la 1^{ère} épreuve, la mise en grille sera faite par tirage au sort et pour les épreuves suivantes, le classement général à l'issue de l'épreuve précédente sera pris en compte.

ARTICLE 9 : RECOMPENSES

Les 3 premiers de chaque catégorie (garçons et filles) seront récompensés à l'issue de la dernière manche à Cervières le samedi 4 octobre.

Les récompenses seront financées par les 3 comités départementaux de la Loire, de la Haute-Loire et du Puy de Dôme.

ARTICLE 10 : TABLEAU D'ATTRIBUTION DES POINTS AUX COUREUR POUR UNE EPREUVE

150 points sera attribués par discipline soit 300 points lors d'une épreuve à 2 disciplines.

Place	Points
1	150
2	147
3	144
4	141
5	138
6	135
7	132
8	129
9	126
10	123
11	120
12	118
13	116
14	114
15	112
16	110
17	108
18	106
19	104
20	102
21	100
22	98
23	96

Place	Points
24	94
25	92
26	90
27	88
28	86
29	84
30	82
31	80
32	78
33	76
34	74
35	72
36	70
37	68
38	66
39	64
40	62
41	60
42	58
43	56
44	54
45	52
46	50

Place	Points
47	48
48	46
49	44
50	42
51	40
52	39
53	38
54	37
55	36
56	35
57	34
58	33
59	32
60	31
61	30
62	29
63	28
64	27
65	26
66	25
67	24
68	23
69	22

Place	Points
70	21
71	20
72	19
73	18
74	17
75	16
76	15
77	14
78	13
79	12
80	11
81	10
82	9
83	8
84	7
85	6
86	5
87	4
88	3
89	2
90 et +	1